

## L'archive comme enjeu de présentation de soi : la mémoire du syndicat des ouvriers des savonneries à Naplouse, Cisjordanie

*Archives as a Self-Presentation Issue: the Memory of the Soap Factory Workers'  
Union in Nablus, West Bank*

**Véronique Bontemps**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/ateliers/9088>

DOI : 10.4000/ateliers.9088

ISBN : 978-2-8218-1322-9

ISSN : 2117-3869

**Éditeur**

Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC)

Ce document vous est offert par Bibliothèques de l'Université de Montréal



**Référence électronique**

Véronique Bontemps, « L'archive comme enjeu de présentation de soi : la mémoire du syndicat des ouvriers des savonneries à Naplouse, Cisjordanie », *Ateliers d'anthropologie* [En ligne], 36 | 2012, mis en ligne le 14 mai 2012, consulté le 30 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ateliers/9088> ; DOI : 10.4000/ateliers.9088

---

Ce document a été généré automatiquement le 30 octobre 2019.



Ateliers d'anthropologie – Revue éditée par le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# L'archive comme enjeu de présentation de soi : la mémoire du syndicat des ouvriers des savonneries à Naplouse, Cisjordanie

*Archives as a Self-Presentation Issue: the Memory of the Soap Factory Workers' Union in Nablus, West Bank*

**Véronique Bontemps**

---

- 1 Le point de départ de cet article est une « quête d'archives » menée pendant ma thèse, portant sur le travail et le rapport au passé à Naplouse à partir de l'ethnographie d'une ancienne savonnerie<sup>1</sup>. Dans ce cadre, j'ai été amenée à m'intéresser à un bref épisode de l'histoire sociale palestinienne : l'existence d'un syndicat des ouvriers des savonneries. Au cours de cette petite enquête s'est imposée une interrogation sur le statut et l'utilisation des archives, par les acteurs, dans la reconstruction de la mémoire et les pratiques de présentation de soi.
- 2 Quelle confiance accorder à un document écrit, de quoi est-il la preuve ? Sa matérialité sensible lui donne-t-elle une plus grande autorité, le rend-elle plus « digne de foi » qu'un témoignage oral ? C'est ce que semble dénoter le mot arabe *wathîqa* (pluriel *wathâ'iq*), généralement utilisé pour désigner les documents d'archives, qui signifie littéralement « ce qui est digne de confiance »<sup>2</sup>. Cette dénomination identifie, de manière quasi immédiate, l'archive avec le document d'autorité — une autorité qui peut cependant être subvertie, voire détournée : la réalité sensible du document écrit le fait-elle entrer, au contraire, dans un régime de maniabilité qui permet son appropriation à des fins de présentation de soi ? Autant de questions qui se sont posées au cours de mon enquête, et qui constituent l'objet de cet article. Les archives sont celles du syndicat des ouvriers des savonneries à Naplouse, telles que j'ai pu les consulter en 2006. Je parlerai pourtant ici, plutôt, de « documents écrits », dans la mesure où ils ne représentent pas un corpus constitué et organisé ; mon questionnement portera non pas sur le contenu de ces

documents, mais sur la manière dont ils prennent sens pour les acteurs, et sont utilisés dans un contexte de controverse mémorielle.

- 3 Après avoir brièvement présenté le groupe social des ouvriers des savonneries à Naplouse, je m'interrogerai dans un premier temps sur le caractère insaisissable de la mémoire de leur syndicat : entre archives lacunaires et souvenirs évanescents, celui-ci semblait avoir laissé bien peu de traces de son existence. Je partirai des difficultés que j'ai rencontrées au cours de mon enquête, et qui révélaient le caractère controversé de la mémoire syndicale. Dans ma quête de documents probants, croisant sources écrites et souvenirs des ouvriers, j'ai été confrontée à une concurrence entre deux régimes de légitimation : l'autorité des archives était mise en rivalité avec la parole d'un homme au statut respecté. Je me pencherai, ensuite, sur la manière dont le document écrit était utilisé et manié, par deux anciens ouvriers, dans la reconstruction de la mémoire syndicale. Cela nous mènera à la question de la puissance symbolique accordée à l'écrit, et plus largement à la matérialité dans le régime de légitimation du discours, en particulier en situation d'entretien.

## Un syndicat qui a laissé peu de traces

### Les ouvriers des savonneries à Naplouse : un groupe en voie d'extinction

- 4 Le groupe social des ouvriers des savonneries de Naplouse est, à l'heure actuelle, extrêmement réduit : sans doute pas plus de trente personnes, réparties dans les quelques savonneries encore en activité. L'industrie du savon (une industrie citadine réputée et très ancienne à Naplouse) a en effet subi un net déclin tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Sur la trentaine de savonneries jadis actives, il n'y en a plus aujourd'hui que deux en activité qui fonctionnent à la manière traditionnelle, c'est-à-dire selon un procédé de fabrication entièrement manuel, resté quasiment inchangé depuis plusieurs siècles. Le métier, autrefois valorisé à Naplouse, était transmis de père en fils selon des monopoles familiaux (Doumani, 1995). Avec le déclin de l'industrie, ces monopoles se sont cependant peu à peu effilochés : les ouvriers sont aujourd'hui peu enclins à enseigner le métier à leurs enfants.
- 5 C'est en étudiant les relations de travail entre ouvriers, et en constatant la précarité de leur situation actuelle, que je commençai mon enquête sur le syndicat. Je voulais savoir si sa création avait correspondu à des formes de mobilisation ouvrière face au paternalisme qui continue de présider à l'organisation du travail à la savonnerie. Très vite, je rencontrai pourtant des difficultés : tout d'abord, les documents que je trouvais étaient minces et lacunaires ; ensuite, ces lacunes se laissaient difficilement combler par des témoignages. En effet, la plupart des ouvriers refusaient purement et simplement de parler du syndicat ; et les témoignages de ceux qui m'en parlaient étaient contradictoires les uns avec les autres, voire avec les documents écrits. S'il me fallut abandonner ma prétention première à obtenir « la vérité » sur l'épisode, ces difficultés étaient néanmoins révélatrices du caractère controversé de la mémoire syndicale. Critiqué, si ce n'est occulté par la plupart des ouvriers, le syndicat apparaissait comme un point aveugle de leur mémoire.

## Peu d'archives, peu de souvenirs

- 6 L'histoire syndicale en Palestine remonte à la période du Mandat britannique : la création, le 21 mars 1925, de la Société des travailleurs arabes de Palestine, est considérée comme le début du syndicalisme palestinien. Après la *nakba*<sup>3</sup> de 1948, les syndicats de Cisjordanie furent rattachés directement à la Fédération générale des syndicats de Jordanie<sup>4</sup>. En 1965, une branche s'installa en Cisjordanie, avec pour centre Naplouse. Après l'occupation israélienne de 1967, cette branche se dota d'une direction propre et devint la Fédération générale des syndicats de Palestine<sup>5</sup>.
- 7 Les ouvriers des savonneries se sont tardivement constitués en syndicat : ce n'est qu'en 1981 qu'est fondé le syndicat des ouvriers et employés des savonneries, enregistré à Amman en 1982 ; il dura jusque vers la fin des années 1990, date à laquelle il fusionna avec le syndicat des ouvriers des industries pétrochimiques. C'est du moins ce que m'apprirent les documents que je consultai à la Fédération générale de Naplouse — le premier endroit où je me rendis tout naturellement. Un responsable me laissa consulter les archives du syndicat des ouvriers des savonneries, un mince dossier conservé dans un classeur, dont je pus sans difficulté faire une copie. Il comprend les statuts du syndicat, quelques éléments de courrier intérieur où figurent les noms des membres du comité exécutif, une liste de tous les membres du syndicat classés par lieu de travail, ainsi que la date de fondation et d'enregistrement. La maigreur du dossier posait néanmoins problème : où se trouvait le reste des documents ? Peut-être avaient-ils été dérobés ou saccagés : l'ancien local des syndicats à Naplouse avait été plusieurs fois mis à sac par les forces d'occupation israéliennes durant les années 1980.
- 8 Les tenants et aboutissants de cette situation étaient d'autant moins aisés à élucider que je me heurtai, je l'ai dit, à la réticence manifeste de la plupart des ouvriers à parler de leur expérience syndicale. Je cherchai tout d'abord à interroger Abû Munîr, le doyen des ouvriers à la savonnerie Tûqân<sup>6</sup>, parce que son nom figurait dans le comité fondateur. Sans succès. « Les patrons n'aiment pas ça », me dit-il. Aïssa, un autre ouvrier, m'expliqua que le syndicat avait été fait « pour les cas de mésentente entre les patrons et les ouvriers ». Chez eux, « il n'y avait pas de problème, on s'entendait bien avec le patron, donc on est sortis du syndicat ».
- 9 Ce refus de parler s'expliquait, en premier lieu, par la précarité de la situation des ouvriers, surtout les plus âgés. Ils savaient que leur travail à la savonnerie n'était pas vraiment indispensable et qu'il pourrait très bien être fait avec un ouvrier en moins. Même si Abû Munîr avait été membre du comité fondateur du syndicat, cette situation le poussait plus volontiers à louer la bonté et la générosité du patron qu'à répondre à mes questions. La maigreur et le caractère lacunaire des documents trouvés à la Fédération allaient donc de pair avec une forme d'occultation, par les ouvriers, de la mémoire du syndicat.

## Parole et documents écrits : une concurrence de légitimité

- 10 La première difficulté était de trouver des interlocuteurs ; la deuxième était l'incertitude et les contradictions des dates. Celle de la création du syndicat (1981) était sujette à caution : elle était contredite par un témoignage de l'ancien secrétaire général des syndicats de Palestine, Abû Abdallah. Selon lui en effet, la fondation d'un syndicat des

ouvriers des savonneries remontait à 1975 — une date dont je ne trouvai aucune trace écrite. Il me dit en outre que son fondateur était un ancien ouvrier dont je ne retrouvai le nom nulle part.

- 11 Cette situation me jeta dans un trouble durable. Il était malaisé de remettre en question la parole d'Abû Abdallah, vieil homme âgé de plus de quatre-vingts ans, personnalité très respectée à Naplouse et surnommé *Abû-l-naqâbât al-filastîniyya* (« père des syndicats palestiniens »). Andrew Shryock (1997) a souligné l'importance, dans le cas des tribus jordaniennes, de l'autorité de la parole et du statut du locuteur dans la légitimité accordée aux narrations orales sur l'histoire. À Naplouse, ce régime de légitimité s'appuyant sur l'âge, le nom et le statut de la personne qui parle pour fonder son autorité, est également très prégnant. Cependant je n'avais aucune raison de penser que le document écrit trouvé aux archives syndicales était falsifié. Le trouble dans lequel je me trouvais s'expliquait, tout simplement, par la contradiction ou du moins l'affrontement entre deux régimes de légitimité : l'un s'appuyant sur l'autorité de la personne qui parle (celle d'Abû Abdallah, l'ancien secrétaire général des Syndicats) ; l'autre sur un papier qui était constitué en document (en *wathîqa*) par sa place dans le dossier regroupant les archives syndicales.
- 12 Ces contradictions trouvent leur explication dans le contexte politique et syndical en Cisjordanie au début des années 1980 : elles reflètent en effet, de manière microcosmique, la mémoire de la situation générale des syndicats en 1981, date à laquelle la Fédération se scinda en deux. Un autre élément expliquant les controverses mémorielles, tout comme les lacunes et contradictions des archives, était l'appropriation, par deux anciens ouvriers, de la mémoire du syndicat. À l'opposé de la réticence affectée par la plupart des ouvriers, Abû Murâd et le Hajj Husâm se montrèrent extrêmement prodigues en informations, et s'imposèrent donc comme mes interlocuteurs privilégiés. Cette appropriation de la mémoire était symbolique, mais aussi matérielle : je découvris en particulier avec stupéfaction, lors de mon premier entretien avec le Hajj Husâm, qu'il avait emporté la plupart des documents existants sur le syndicat et les conservait chez lui, dans un coffre fermé à clef.
- 13 Après avoir donné quelques explications du contexte politique, je m'attacherai donc plus précisément aux reconstructions mémorielles des deux hommes et à la manière dont, au sein de celles-ci, le document écrit était à la fois un enjeu et un outil.

## De l'écrit et de la matérialité dans la reconstruction de la mémoire syndicale

### Le contexte politique : la scission syndicale des années 1980

- 14 En 1981, la Fédération générale des syndicats de Cisjordanie se scinda en deux fédérations concurrentes, chacune affirmant qu'elle était la fédération légitime (Junaydî, 1988). Cette scission résultait de divisions politiques, et reflétait le jeu des forces en présence au sein de l'OLP : l'une était d'orientation communiste, et son secrétaire général Abû Abdallah ; la deuxième d'obédience Fatah<sup>7</sup> (parti du leader Yasser Arafat). C'est dans ce contexte que fut fondé le syndicat des ouvriers des savonneries à Naplouse. Ceux-ci dépendaient auparavant du syndicat des ouvriers et employés des municipalités et des entreprises publiques, d'obédience communiste. Lors de la scission, un syndicat indépendant fut créé,

qui s'affilia à la fédération Fatah. On comprend ainsi pourquoi Abû Abdallah, ancien communiste, refusait de reconnaître la légitimité d'un autre syndicat après la scission.

- 15 Le refus de la mémoire syndicale chez la majorité des ouvriers, comme je le découvris dans mes entretiens avec le Hajj Husâm et Abu Murâd, s'expliquait aussi par le fait que le syndicat n'avait pas été un élément déterminant dans la gestion des conflits à la savonnerie, ni véritablement un facteur de cohésion du groupe. Les syndicats étaient, en outre, fréquemment utilisés comme courroie de transmission politique, afin de transmettre des informations à la Centrale palestinienne et d'obtenir des « aides » financières (*da'm*) de la part d'un comité conjoint jordano-palestinien<sup>8</sup>. Pour comprendre l'activité syndicale à cette époque, il faut donc la lier à la lutte politique d'une part, et à des financements qui pouvaient venir de l'OLP d'autre part.
- 16 Aujourd'hui du reste, la plupart des ouvriers des savonneries ne sont pas syndiqués. S'ils le désirent, ils peuvent s'affilier au syndicat des ouvriers des industries pétrochimiques, avec lequel leur syndicat a fusionné lors de la création de treize syndicats généraux dont l'Autorité palestinienne avait encouragé la création. Mais la cotisation syndicale apparaît le plus souvent comme un luxe inutile. Dans le cadre de mon enquête, la mémoire du syndicat était ainsi portée quasiment uniquement par le Hajj Husâm et Abû Murâd, les seuls à attacher aujourd'hui quelque prix à l'expérience syndicale.

### Des médiateurs en auto-représentation

- 17 Abû Mûrâd et le Hajj Husâm avaient tous deux fait partie du comité fondateur du syndicat, et avaient eu des responsabilités importantes dans ses activités. Abû Murâd, âgé d'environ cinquante-cinq ans au moment de mon enquête, en avait été le premier secrétaire ; il avait cessé d'être impliqué dans l'activité syndicale après 1984, date à laquelle il fut arrêté par les Israéliens. Le Hajj Husâm, qui avait plus de soixante-dix ans, avait été porte-parole et trésorier du syndicat jusqu'au gel de ses activités ; il ne quitta ces fonctions que lors de sa fusion dans les nouvelles structures syndicales de l'Autorité palestinienne.
- 18 Hajj Husâm et Abû Murâd s'apparentaient à ce que Michel Verret appelle des « médiateurs en représentation, ou auto-représentation »<sup>9</sup> du groupe ouvrier et de la mémoire syndicale (1984 : 419). Leurs discours (que je recueillis lors de plusieurs entretiens) offraient, chacun en son genre, un curieux contrepoint à l'apparente amnésie présentée par la plupart des ouvriers. Dans leurs récits, chacun d'entre eux se présentait comme le seul dépositaire de la mémoire syndicale, en refusant de m'aiguiller vers d'autres interlocuteurs et en contestant la légitimité de leur parole. Ils cherchaient l'un comme l'autre à se présenter devant moi comme le principal *leader* du mouvement syndical : ils affirmaient, l'un comme l'autre, être allé en personne à Amman en 1982 pour enregistrer officiellement le syndicat auprès du ministère du Travail jordanien, et considéraient tous deux avoir été à l'origine des mobilisations qui menèrent à sa fondation : le Hajj Husâm me conta l'épisode de ce qu'il appelait le « premier syndicat », une organisation qui, en 1957, permit aux ouvriers d'obtenir des augmentations de salaire. Quant à Abu Murâd, il me raconta qu'il était le premier à avoir organisé un mouvement de grève en 1970 dans les savonneries pour obtenir des jours de congé. Cette mobilisation était, selon lui, la première de celles qui menèrent ensuite à la création du syndicat.

- 19 C'est à leurs reconstructions mémorielles que je vais m'intéresser à présent. Il ne s'agira pas de démontrer le caractère véridique ou fallacieux de leurs propos. Je m'attacherai plutôt à la manière dont, pour eux, les archives — c'est-à-dire des documents soigneusement conservés — devaient faire office de preuve, et devenaient un enjeu de présentation de soi. C'est en effet sur l'autorité de documents écrits, précieusement gardés chez eux, que ces deux anciens responsables syndicaux se sont appuyés pour reconstituer et mettre en scène, devant moi, la mémoire syndicale.
- 20 Dans le cadre de cette concurrence mémorielle, les deux hommes mobilisèrent pendant les entretiens, afin de valider leurs propos, l'autorité de l'écrit, mais aussi le caractère « original » et palpable des documents. Ceux-ci, précieux et probants parce que mis à part, devaient être appréhendés dans leur matérialité même : je devais les toucher, les palper pour en éprouver l'authenticité.

### Le « certificat » d'Abû Murâd : l'ethnographe comme greffier

- 21 Je fus dirigée vers Abû Murâd presque par hasard, parce qu'un ami (cousin de sa femme) me parla de lui et de ses anciennes activités syndicales. Il était peu apprécié des autres ouvriers des savonneries : ils ne me parlèrent de lui qu'à contrecœur, m'affirmant à l'unanimité que c'était une « mauvaise personne ». Les raisons exactes de ces différends me restèrent assez mystérieuses, certains ouvriers me racontant qu'il se comportait en mauvais camarade, et lui-même affirmant que les autres ouvriers l'enviaient. Il n'était, en tout cas, aucunement reconnu par ses anciens collègues comme ayant été leur leader syndical : ceux qui acceptèrent de m'aider me dirigèrent plutôt vers le Hajj Husâm.
- 22 Lors de notre première rencontre, Abû Murâd me raconta la grève qu'il avait organisée en 1970, puis comment, au début des années 1980, il avait « fait le syndicat ». L'entretien se déroulait en présence de sa femme et de sa fille cadette, qui acquiesçaient à ses propos. Comme je m'étonnai ouvertement qu'aucun ouvrier ne m'ait auparavant dirigée vers lui, il passa ensuite beaucoup de temps à chercher un « certificat » (*shahâda*) qui confirmait ses dires. Il me parlait tout en cherchant le fameux document ; il finit par mettre sa femme et sa fille à contribution, en colère contre sa femme qui, disait-il, l'avait égaré. Quand il le retrouva finalement dans un dossier, son énervement retomba. Il m'invita à m'asseoir à côté de lui sur le canapé (j'étais auparavant installée dans un fauteuil) pour que je puisse le regarder tandis qu'il le tenait entre ses mains, sans le lâcher.
- 23 Il s'agissait d'un document ressemblant à un diplôme, légèrement cartonné et qu'Abû Murâd conservait dans une pochette en plastique. Délivré par la Fédération générale des syndicats à Amman, il était daté de 1982. Son contenu (quelques lignes le remerciant pour ses « efforts » dans l'activité syndicale à Naplouse), mais plus encore sa possession devaient attester la véracité de ses propos : l'« authenticité » du certificat faisait autorité pour me confirmer ses dires ; il en était le témoin. Il faut noter ici que le mot arabe *shahâda*, « certificat » ou « diplôme », signifie également « témoignage ». À cet égard, il était révélateur qu'Abû Murâd ne me laisse pas même prendre le document dans mes mains : au contraire, il refusait de le lâcher. Il voulait, par ailleurs, en conserver le caractère « original » (*aslî*). Je ne pus ni le photocopier ni le prendre en photo, mais il me demanda en revanche de « noter » : « C'est important que tu notes pour l'histoire [...] que j'étais le premier secrétaire du syndicat des ouvriers des savonneries dans l'histoire de l'industrie. »

24 Le caractère précieux du document que me présentait Abû Murâd était souligné par plusieurs éléments : sa conservation dans une pochette plastique, le soin avec lequel il le manipulait, sa colère contre sa femme lorsqu'il le crut un instant égaré, le fait qu'il ne me laisse pas m'en emparer. Par ailleurs l'authenticité du document (*aslî* peut signifier en arabe à la fois « original » et « authentique ») signifiait pour lui que celui-ci ne pouvait en aucun cas être copié ou reproduit : il devait, en revanche, être commenté ou pris en note — ce qu'il me demanda explicitement de faire. Le terme « noter » (*sajjala*), qu'il employa alors, renvoie à la notion d'enregistrement : les *sjillât* sont les dossiers où sont enregistrés les greffes des tribunaux. En me faisant prendre acte de sa validité, Abû Murâd m'attribuait la place du greffier : je produisais un écrit qui constituerait ensuite une archive sur la question, et servirait à prouver, rétroactivement, les propos délivrés. Dans la situation de l'interaction, j'étais moi-même le témoin de l'authenticité du document écrit — ce dont je pourrais, ensuite, témoigner devant d'autres. Bien plus que la copie qu'il ne me laissa pas effectuer, c'était cet acte qui devait faire autorité.

### Le « grenier » du Hajj Husâm

- 25 Le deuxième « médiateur » que je rencontrai à plusieurs reprises chez lui, le Hajj Husâm, pouvait lui aussi matériellement prouver la véracité de ses propos, par lesquels il se présentait comme le pilier du syndicat pendant ses années d'existence. En effet, je l'ai dit, il avait confisqué et emporté chez lui les papiers du syndicat, et se les était de la sorte littéralement appropriés.
- 26 Lors de notre premier entretien, le Hajj Husâm me montra tout d'abord un document où se trouvait le tampon du syndicat : on y voyait un petit olivier, un dessin de cuve à savon, une petite pyramide de savons, et deux mains qui se serrent, symbolisant l'entente entre les différentes équipes d'ouvriers. Il me demanda alors si je désirais voir le sceau. À ma question : « Il est là ? », il répondit : « Bien sûr ! Tout le syndicat est ici ! » Puis il se leva et passa dans la pièce à côté, dont il rapporta un coffre de taille moyenne, fermé par un cadenas. Il en sortit tout d'abord le sceau du syndicat, puis se mit à extraire devant moi, un à un, des documents de nature diverse. Très ému, il m'expliqua qu'il avait refusé de les laisser aux archives de la Fédération, craignant qu'ils ne fussent utilisés à mauvais escient.
- 27 Il commença par ouvrir le cahier de réunion, me lisant quelques passages au hasard : « Ça, c'était quand on distribuait le riz et le sucre... [...] Ça, c'est quand on a fait des élections... Ça, c'est quand on a augmenté le nombre de membres... » Puis il passa au papier à en-tête pour la correspondance du syndicat, sortit un gros dossier rempli de notes prises lors des congrès syndicaux à Amman, puis des cartes de membre vierges, des documents à remplir pour l'affiliation à l'assurance-santé. À la différence d'Abû Murâd, il me tendait un à un les documents après les avoir sortis du coffre, pour que je puisse à mon tour les toucher, les feuilleter, en éprouver l'existence matérielle. Et ce qui les rendait authentiques, donnant de la force à son propos, était leur matérialité même : du carton, du papier parfois un peu défraîchi, de l'encre un peu jaunie qui étaient les témoins tangibles de l'époque du syndicat. Il ne me laissa pas le temps de lire l'article de journal, ni les documents sur les diverses conférences syndicales auxquelles il avait assisté à Amman, mais me fit toucher de la main le papier cartonné des cartes de membres, essayer le tampon... me montrant ainsi qu'il s'agissait bien des « vraies » cartes et du « vrai » sceau du syndicat. Alors que pour Abû Murâd, le document authentique était intouchable,



protégé qu'il était dans sa pochette plastique, pour le Hajj Husâm c'était la réalité tangible de ces papiers et de ces objets qui attestait leur statut d'« original », et devait donc faire auprès de moi autorité.

- 28 Pour comprendre ce geste, de la part de l'ancien ouvrier et syndicaliste, de soustraire ces documents au regard, les faisant ainsi entrer dans le domaine du privé, on peut tracer un parallèle avec la notion de « grenier » thématisée par Hamit Bozarslan à partir (entre autres) de divers travaux universitaires portant sur des mémoires minoritaires et traumatiques (Bozarslan, 2010). Le grenier est un lieu intime — souvent gardé secret — où les enquêtés conservent des écrits et des traces matérielles d'un passé avec lequel ils ont une relation particulière. Jardin secret, lieu de conservation d'objets matériels, le grenier a aussi un sens métaphorique : il désigne le lien intime qu'entretiennent les personnes avec ces objets, qui prennent alors une dimension symbolique et affective. C'est en ce sens métaphorique que l'on peut parler, par exemple, de la collection privée d'un prêtre orthodoxe rencontré par A. Théodoridès, au cours de son travail sur les constructions mémorielles des Rûms d'Istanbul à l'égard d'un pogrom commis contre eux en septembre 1955<sup>10</sup>.
- 29 Si on suit cette métaphore, le grenier était constitué, pour le Hajj Husâm, aussi bien par le contenant (le coffre, qui soustrayait les papiers du syndicat au regard et les plaçait sous son unique et entière protection) que le contenu, tous ces documents qui avaient pour lui, manifestement, un enjeu aussi bien symbolique qu'émotionnel : ils représentaient une époque qui avait été son heure de gloire. Paradoxalement, le geste qui les instituait en documents (*wathâ'iq* « dignes de confiance ») était celui qui les avait soustraits au domaine public (les archives syndicales) pour les faire entrer dans son propre domaine privé (son grenier).

### Les limites du « grenier » : l'enjeu mémoriel, individuel ou collectif

- 30 Le grenier est habité d'une fondamentale ambiguïté dans la mesure où il se donne en premier lieu comme un jardin secret, intime, soustrait au regard, destiné non à la transmission d'une mémoire collective mais à l'alimentation de souvenirs personnels. Si la démarche qui consiste à confectionner le grenier est individuelle et semble s'opposer à celle d'une transmission, en revanche les documents qui y sont conservés, s'ils sont sortis du grenier, peuvent être utilisés pour transmettre une mémoire, ou encore pour témoigner dans des conflits mémoriels. En gardant chez lui les papiers du syndicat — en se les appropriant —, le Hajj Husâm entendait attester son autorité sur la mémoire syndicale. Cependant, et dans le même temps, il contribuait à empêcher l'histoire du syndicat d'être écrite.
- 31 Dans ce contexte, le syndicat des ouvriers des savonneries constitue un cas-limite : sa mémoire est, on l'a dit, insaisissable et peu présente pour la majorité des ouvriers. Il n'y avait pas chez eux (ou très peu) de volonté de transmission de cette mémoire, pas plus du reste que de celle de leur métier (ils ne souhaitent pas l'enseigner à leurs enfants). La reconstruction mémorielle du Hajj Husâm s'apparentait à une mise en scène individuelle, qui était productrice de sens non à un niveau collectif, mais *pour lui* : les papiers du syndicat, dans son coffre, contribuaient par leur authenticité à l'instituer en acteur essentiel, seul dépositaire légitime de la mémoire syndicale. En ce sens, ils étaient tout de même destinés à être montrés. Mais dans la situation d'entretien, il pouvait les dévoiler à son rythme, et les manier comme bon lui semblait. Il en avait la maîtrise, alors que les

documents déposés aux archives, ayant pris place au sein d'une classification, auraient été sujets à interprétations diverses, voire contestation.

- 32 Pour le Hajj Husâm, et grâce à son grenier, la mémoire syndicale devenait sa mémoire. Mes entretiens avec lui duraient plusieurs heures : il se perdait dans ses souvenirs et j'avais du mal à partir. C'est dans la mémoire sans cesse ressassée de son heure de gloire perdue que cet homme vit aujourd'hui, reclus, mais prêt à la raconter à qui veut l'entendre et à dévoiler les secrets de son coffre. Grâce à la possession de ces documents-mémoire, c'est pour lui un passé dans lequel il semble vivre continuellement au présent. Lorsque je lui avais demandé, par exemple, si le syndicat des ouvriers des savonneries existait toujours, il s'était exclamé : « L'autre jour je leur ai réglé un problème avec la famille Masrî ! » L'autre ouvrier avec qui je faisais l'entretien avait alors éclaté de rire et lui avait dit : « Mais c'était il y a seize ans, Hajj ! » Après quelques éclats de voix, le Hajj Husâm, brutalement ramené à la réalité, avait marmonné : « Mais ça ne change rien ! »

## BIBLIOGRAPHIE

### **AL HUSSEINI, Jalal**

2003 *Dimensions politiques locales de l'assistance humanitaire. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans le cadre de la construction nationale palestinienne*, thèse de doctorat en relations internationales, Institut universitaire de Hautes études internationales de Genève.

### **'ARÛRÎ, Mohammad**

1994 *Al-nizâm al-niqâbî la-l-quwwa al-'âmila al-filastîniyya fî-l-arâdî al-muhtalla al-filastîniyya* [L'organisation syndicale de la force ouvrière palestinienne dans les Territoires palestiniens occupés], in Abû Shagr (éd.), *Taqrîr nadwat al-quwwa al-'âmila fî-l-arâdî al-muhtalla al-filastîniyya* [Compte-rendu du cercle pour la force ouvrière dans les Territoires palestiniens occupés], mai 1994 (Jérusalem, s.e.).

### **BONTEMPS, Véronique**

2009 *Naplouse, le savon et la ville. Patrimoine familial, travail ouvrier et mémoire au quotidien*, thèse de doctorat en anthropologie, Université de Provence.

### **BOZARSLAN, Hamit**

2010 *La part du grenier, atelier jeunes chercheurs « Les archives : matières et matérialités »*, Le Caire, IFAO, 6 janvier 2010, communication non publiée.

### **DOUMANI, Beshara**

1995 *Rediscovering Palestine. Merchants and peasants in Jabal Nablus, 1700-1900* (Berkeley, University of California Press).

### **GOFFMAN, Erving**

1973 *La mise en scène de la vie quotidienne. 1 : La présentation de soi* (Paris, Éditions de Minuit).

### **JUNAYDÎ, Salîm**

1988 *Al-harakat al-'ummâliyya al-'arabiyya fî Filastîn* [Le mouvement ouvrier arabe en Palestine] (Amman, s.e.).

**JUNGEN, Christine**

2009 La reproduction à l'épreuve. Archives, copies et effets spéciaux dans un centre de documents jordanien, *Communications*, 84 : 151-162 [n° thématique : R. Mandressi (éd.), Figures de la preuve].

**LOCKMAN, Zacharia**

1994 (éd.) *Workers and working classes in the Middle East, struggles, histories, historiographies* (New York, Suny Press).

1996 *Comrades and enemies. Arab and Jewish workers in Palestine, 1906-1948* (Berkeley, University of California Press).

**SHRYOCK, Andrew**

1997 *Nationalism and the genealogical imagination. Oral history and textual authority in Jordan* (Berkeley/Los Angeles, University of California Press).

**VERRET, Michel**

1984 Mémoire ouvrière, mémoire communiste, *Revue française de science politique*, 34 (3) : 413-427.

## NOTES

1. Le présent article s'inspire d'une section de cette thèse (2009), ainsi que des discussions et travaux menés dans le cadre de l'atelier jeunes chercheurs « Les archives : matières et matérialités » tenu au Caire, du 6 au 11 janvier 2010. Précisons qu'il ne s'agit pas ici de présenter des résultats aboutis, mais, bien plutôt, de fournir quelques pistes de réflexions sur la matérialité de l'archive dans ce cas palestinien. Mes remerciements vont en particulier à Sylvie Denoix, Jean-Charles Depaule et Christine Jungen qui ont organisé l'atelier, à Dima de Clerk, Wissam Halawi et Anna Théodoridès, mes coéquipiers, enfin à Sylvaine Camelin pour ses éclairantes remarques lors de notre travail.

2. Christine JUNGEN rapporte ainsi dans un article qu'une historienne jordanienne lui expliquait que « face à la subjectivité de la parole, le document est "ce qu'il y a de plus sûr" » (2009 : 151).

3. Littéralement « catastrophe ». Nom donné par les Palestiniens à la partition de la Palestine mandataire et à la création de l'État d'Israël, ainsi qu'au départ de centaines de milliers de Palestiniens de leur terre d'origine, devenant ainsi des réfugiés, pendant la guerre de 1948-1949.

4. Après 1948, le royaume hachémite de Jordanie annexa la Cisjordanie, qui resta une partie de la Jordanie jusqu'en 1988 — même après son occupation par l'armée israélienne en 1967.

5. Pour l'histoire syndicale en Palestine, on se reportera à LOCKMAN, 1994 et 1996 ; JUNAYDÎ, 1988 ; 'ARÛRÎ, 1994.

6. Il s'agit de la savonnerie où j'ai effectué l'essentiel de mes enquêtes de terrain.

7. Le Fatah (acronyme inversé pour « Mouvement de libération nationale palestinienne ») a été fondé au Koweït en 1959 par Yasser Arafat.

8. Dans les années 1980, l'OLP, qui axait auparavant sa stratégie de résistance sur la lutte armée, la recentra progressivement sur un soutien (notamment financier) à « la résistance passive (*sumûd*) menée par la population et les institutions des Territoires occupés » (AL HUSSEINI, 2003 : 359). Par le biais, notamment, d'un comité conjoint jordano-palestinien, l'OLP accordait des « aides » (*da'm*) aux institutions qui offraient une alternative ou résistaient à celles de l'occupation — les syndicats en faisaient partie. Abû Murâd et le Hajj Husâm me racontèrent tous deux comment, à l'occasion de leurs missions syndicales à Amman, ils faisaient circuler des informations dans les Territoires occupés, en échange d'une commission.

9. La notion de « représentation » renvoie également à la sociologie d'Erving Goffman (cf. G OFFMAN, 1973).

10. Voir son article dans ce même dossier : <http://ateliers.revues.org/9020>.

---

## RÉSUMÉS

Cet article part de la « quête d'archives » à laquelle je me suis livrée dans le cadre d'une enquête sur le syndicat des ouvriers des savonneries à Naplouse. Dans un premier temps, il interroge le caractère insaisissable de la mémoire de ce syndicat, qui a laissé peu de traces matérielles de son existence. Je me penche ensuite sur la manière dont les documents écrits étaient utilisés par deux anciens ouvriers des savonneries, dans la reconstruction de la mémoire syndicale. Je montre que ces ouvriers mobilisaient conjointement deux régimes de légitimation de leur parole qui, loin de s'opposer, devaient se renforcer mutuellement : la possession de « documents authentiques » ne devait pas tant ajouter foi au contenu de leur discours, que fournir de l'autorité à leur parole. L'article interroge, *in fine*, la puissance symbolique accordée à l'écrit, et plus largement la matérialité dans le régime de légitimation du discours, en particulier en situation d'entretien.

This article is based on the “quest for archives” I pursued in the context of a study on the soap factory workers' union in Nablus. It begins by considering the elusive character of this union, which left few material traces of its existence. Next I examine how written documents were used by two former soap factory workers to construct the memory of the union. I show that these workers used two parallel systems to legitimise their words—systems that, far from clashing, reinforced each other: the possession of “authentic documents” should not so much make the discourse they contain more believable, but rather lend authority to their words. The article ultimately considers the power of discourse, particularly in an interview context.

## INDEX

**Mots-clés** : document, matérialité, parole, savonnerie, syndicat

**Index géographique** : Cisjordanie, Naplouse

**Keywords** : document, materiality, soap factory, speech, union

## AUTEUR

### VÉRONIQUE BONTEMPS

Postdoctorante, Unité de recherche « Migrations et sociétés » (Urmis), IRD/université Paris 7/  
université Nice Sophia Antipolis ; chercheur associé, Institut français du Proche-Orient  
[v\[point\]bontemps\[at\]ifporient\[point\]org](mailto:v[point]bontemps[at]ifporient[point]org)